



Évaluation des Risques de Catastrophe



« Pour réduire les risques de catastrophe [...], il faut d'abord savoir quels sont les aléas auxquels doivent faire face la plupart des sociétés, dans quelle mesure celles-ci sont vulnérables sur les plans physique, social, économique et environnemental et comment ces aléas et cette vulnérabilité vont évoluer à court et à long terme, puis prendre, en connaissance de cause, les mesures qui s'imposent. » – Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015

Pour que la prévention des risques de catastrophe soit efficace, il est indispensable de bien comprendre l'interaction entre les aléas, l'exposition et la vulnérabilité. L'évaluation des risques joue par conséquent un rôle fondamental dans les travaux du PNUD sur la réduction des risques de catastrophe (RRC) et le relèvement.

DEFINIR L'ÉVALUATION DES RISQUES

Le PNUD définit le risque comme étant la probabilité de l'apparition d'événements nuisibles (morts, blessés, biens, moyens de subsistance, rupture de l'activité économique, dommages causés à l'environnement) suite à des interactions entre des aléas naturels ou anthropiques et des conditions de vulnérabilité. L'évaluation des risques est un processus visant à déterminer la nature et l'ampleur de ce risque par l'analyse des aléas et des conditions de vulnérabilité existantes qui pourraient se conjuguer pour menacer les individus, les biens, les services, les moyens de subsistance exposés et l'environnement dont ils sont tributaires. Une évaluation complète des risques ne se contente pas de déterminer l'ampleur et la probabilité des pertes potentielles, mais permet en outre de comprendre pleinement les causes et l'impact de ces pertes. L'évaluation des risques fait, par conséquent, partie intégrante de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques, et nécessite une collaboration étroite entre divers pans de la société.

L'APPROCHE RETENUE PAR LE PNUD

Outre l'estimation des pertes potentielles et de leur impact, l'évaluation des risques permet de déterminer le niveau de risque acceptable, c'est-à-dire le niveau de pertes qui n'entraîne pas de destruction de vies, de l'économie nationale ou des moyens financiers individuels. Une fois déterminé le niveau de risques actuel et acceptable, on peut élaborer, ou réviser, des plans et des stratégies de réduction des risques de manière à ce qu'ils présentent l'objectif mesurable consistant à ramener le risque actuel à un niveau acceptable. Si l'on veut parer systématiquement au risque de catastrophe existant, par exemple en formulant une politique de RRC complète, en dressant des plans d'aménagement de l'espace ou en mettant en place des mécanismes d'assurance afin de

Pour le PNUD, une évaluation des risques complète se compose des sept étapes suivantes :

Étape 1 : Comprendre la situation, les besoins et les lacunes du moment afin d'évaluer ce qui existe déjà, d'éviter la duplication des efforts et de s'appuyer sur les informations et capacités existantes. À cette fin, il faut procéder à un inventaire et à une évaluation systématiques des études d'évaluation des risques existantes, des données et informations disponibles, ainsi que du cadre institutionnel et des capacités institutionnelles actuelles



Étape 2 : Évaluer les aléas pour identifier la nature, la localisation, l'intensité et la probabilité de survenue d'aléas majeurs dans une population ou une société donnée



Étape 3 : Évaluer l'exposition pour identifier les populations et les biens à risque et pour délimiter les zones sujettes à des catastrophes



Étape 4 : Analyser la vulnérabilité afin de déterminer la capacité (ou son absence) des éléments à risque de résister aux scénarios d'aléas donnés



Étape 5 : Analyser les pertes/l'impact pour estimer les pertes potentielles parmi la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés, ainsi que leurs impacts potentiels sur la société



Étape 6 : Établir un profil des risques et les évaluer afin d'identifier les possibilités de réduction des risques présentant un bon rapport coût/efficacité en tenant compte de la situation socio-économique d'une société et de sa capacité de réduction des risques



Étape 7 : Formuler ou réviser les stratégies et les plans d'action de RRC y compris la définition des priorités, l'allocation des ressources (financières ou humaines) et le lancement des programmes de RRC



Les établissements informels sont particulièrement sujets aux catastrophes (© UN Photo/Oddbjorn Monsen).

transférer les risques non réductibles, le savoir et la compréhension qu'apporte une évaluation complète des risques sont fondamentaux. En outre, lorsque les plans sont mis en œuvre, l'évaluation périodique des risques indique explicitement les avancées dans la réduction des risques. Elle permet de jauger l'efficacité des efforts de réduction des risques de catastrophe et d'apporter les corrections nécessaires aux plans et aux stratégies.

LES SERVICES D'APPUI DU PNUD

L'évaluation des risques constitue un volet important des projets et programmes de réduction des risques de catastrophe menés par le PNUD. Voici quelques exemples d'activités à facettes multiples mises en œuvre par le PNUD :

Capacités nationales et locales pour l'évaluation des risques

Les travaux du PNUD se concentrent principalement sur le développement des capacités. Concernant l'évaluation des risques, le PNUD apporte une assistance technique pour la mise en place de l'évaluation des risques de catastrophe et des mécanismes institutionnels au niveau national ; il soutient l'évaluation des capacités de suivi et de cartographie des aléas, ainsi que l'identification des lacunes ; il aide les échelons de gouvernement locaux dans l'évaluation des risques pour les zones de réinstallation et de relèvement post-catastrophe ; enfin, il procure des orientations pour que les questions transversales pertinentes pour le développement, comme la santé sexuelle et génésique, le genre et le VIH/sida, soient incluses dans les instruments et les exercices d'évaluation des risques à tous les niveaux.

Instruments d'évaluation des risques de catastrophe aux niveaux national et local

Le PNUD opère une distinction entre l'évaluation des risques au niveau national et au niveau local. Une évaluation nationale est une évaluation stratégique qui étaye la conception des stratégies, des mesures et des règles de RRC, les programmes de gestion des risques de catastrophe et l'allocation budgétaire au niveau national. Une évaluation locale est une évaluation opérationnelle en vue de l'établissement d'un plan d'action de RRC, de la planification d'urgence, de la planification du relèvement avant une catastrophe et d'un véritable projet d'urbanisme. Le PNUD propose des méthodes et des outils spécifiques pour mener les évaluations multi-aléas aux niveaux national et infranational. Il donne des orientations sur l'évaluation multi-aléas des risques en milieu urbain dans les principales villes et sur l'évaluation d'impact du changement climatique au niveau national. Il apporte un soutien à ses partenaires dans l'évaluation des capacités des départements existants et dans l'identification des lacunes. Enfin, il propose des mécanismes pour pallier ces lacunes, et contribue à les installer, ainsi qu'une aide à la création de comités de gestion des risques, au niveau local, qui seront chargés de l'évaluation des risques dans des régions-pilotes.

Créer des observatoires nationaux des catastrophes

Un observatoire national des catastrophes est une institution locale viable qui collecte, compile et interprète de façon systématique des données historiques sur les catastrophes. Il aide les pays à tirer des leçons des catastrophes qu'ils ont subies par le passé et à intégrer ce savoir dans la stratégie de RRC

nationale et dans la mise en œuvre des activités de gestion des risques de catastrophe.

Utilisation de l'analyse des risques pour la planification de la RRC

Le PNUD aide les pays à appliquer l'évaluation des risques à la formulation et à la révision des stratégies de réduction des risques de catastrophe à l'échelon national, infranational et local, ainsi qu'à des enjeux

connexes : adaptation au changement climatique et atténuation de ce dernier, urbanisme, planification de l'action humanitaire et instauration de systèmes d'alerte rapide. Le PNUD contribue aussi à l'utilisation de l'évaluation des risques comme base pour la conception, le financement et la mise en œuvre des projets de RRC/gestion des risques auprès des populations locales.

LE PNUD EN ACTION

Indonésie

La création, en janvier 2008, de l'Agence nationale pour la gestion des catastrophes (*National Disaster Management Agency – BNPB*) a accéléré la constitution d'une base de données sur les pertes dues aux catastrophes pour l'Indonésie. Depuis, et grâce au « *Safer Communities through Disaster Risk Reduction in Development Programme* », un programme pluriannuel soutenu par le PNUD, cette base de données s'est bien étoffée. En juillet 2008, le responsable de la BNPB a lancé la *Disaster Data and Information of Indonesia* (DiBi), qui regroupe des données de 2002-2006. En partenariat avec le gouvernement indonésien, le PNUD personnalise le système de base de données afin qu'il réponde aux besoins des pouvoirs publics. Même si beaucoup reste à faire pour collecter et valider les données historiques sur les catastrophes des trente dernières années, l'État s'est approprié le projet et une solide dynamique est à l'œuvre. La base de données sert à guider le processus d'élaboration d'un plan national de RRC et à suivre l'impact de la crise sur la pauvreté parmi les populations locales.

Mexique

Du fait du chaos qui résulte des conséquences physiques, humaines et économiques d'une catastrophe, il est difficile de fournir rapidement et efficacement des abris à la population. Pour le compte du *Global Emergency Shelter Cluster*, ONU-HABITAT et le PNUD ont conçu une méthode de planification d'abris d'urgence pré-catastrophe (*Pre-Disaster Shelter Planning*) qui s'appuie sur des projets-pilotes menés au Mexique, au Népal et au Mozambique. Cette initiative vise à améliorer les capacités de prévision et de traitement des futurs besoins en abris d'urgence post-catastrophe, ce qui permet de procurer les abris rapidement et efficacement après une catastrophe et d'optimiser l'utilisation des ressources aux niveaux local, national et international.

À Tijuana, au Mexique, l'une des villes-pilotes, le projet a été mis en œuvre sous la houlette de la direction municipale de la protection civile. En juillet 2009, lors d'une conférence publique très médiatisée, les résultats suivants ont été présentés : a) une estimation des dégâts sur les bâtiments et les installations critiques, du nombre de morts et de blessés, et du nombre d'individus ayant besoin d'un abri d'urgence après un séisme ; b) les endroits où des abris d'urgence peuvent être installés (parcs publics, terrains de golf, stades, écoles ; et c) une stratégie et un plan relatifs aux abris d'urgence pour la ville, y compris le cadre juridique et institutionnel requis pour leur mise en place. En septembre 2009, ce plan a servi à un exercice de simulation à l'échelle de la ville, avec la participation de toutes les institutions concernées et de la population. Ce projet est actuellement reproduit dans quatre grandes villes de l'État de Basse-Californie, qui le finance aux côtés de fonds fédéraux.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

www.undp.org/cpr/we_do/disaster_global_risk_id.shtml
www.gripweb.org

